

Pièces à fournir pour la constitution d'un dossier de demande d'occupation commerciale du domaine public

- Copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers (extrait Kbis) ou les statuts de l'association,
- Copie du titre autorisant l'exploitant à occuper les lieux, dans lesquels est exercée l'activité au titre de laquelle l'autorisation d'occupation est demandée (bail commercial),
- Relevé d'identité bancaire,
- Copie de la licence débits de boisson, restauration ou formation d'hygiène pour les associations,
- Pour toute demande (**terrasse trottoir/voie piétonne/étalage/équipement de commerce**) :
 - Photo du mobilier ou du type d'installation
- Pour les **terrasses sur stationnement** :
 - Projet descriptif de la future installation sur le domaine public précisant notamment les types de matériaux utilisés, les couleurs des installations et leurs dimensions, une photo du mobilier ou du type d'installation prévu et toutes autres de ses caractéristiques pouvant être utile à la délivrance de l'autorisation.

En l'absence d'un de ces documents, la demande d'occupation du domaine public ne pourra être instruite.